

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRETE

**N° SG 2026-573**

Le Maire de Bayeux  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,  
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit du Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par **Monsieur Clément BONNAL, le vendredi 10 juillet 2026**, au 13 rue Larcher et au 26 rue Saint-Laurent, il convient de réglementer le stationnement,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit **le vendredi 10 juillet 2026 entre 08h30 et 17h00** :

- Rue Larcher au droit du n°13 (sur 3 places de stationnement) zone bleue
- Rue Saint-Laurent au droit du n°26 (sur 1 place de stationnement)

**Article 2** – Monsieur Clément BONNAL sera tenu de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

**Article 3** – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** – Monsieur le Chef de poste de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois juin deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation  
Jean LEPAULMIER  
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et la sûreté

